

**AVIS DU CDPB**

**EHGK-ko TXOSTENA**

**PROJET DE TERRITOIRE DE LA CAPB**

**Juin 2022**

# **du projet d'Agglomération au Projet de territoire**

**AVIS SUR LE « PROJET DE TERRITOIRE 2021-2026 »  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**



Conseil de Développement du Pays Basque  
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

**AVIS ADOPTE PAR LE CONSEIL DE DIRECTION, LE 24/06/ 2022**



## INTRODUCTION

### « Quel Pays Basque demain, avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque ? »

C'est le titre de la première contribution livrée par le CDPB à la nouvelle Communauté d'Agglomération, en 2018<sup>1</sup>. Sollicité pour nourrir le **projet d'Agglomération**, le CDPB s'était fortement investi entre mars et juillet 2018 : mobilisation de la société civile lors d'un forum public, tournée sur les territoires aux côtés du Président de la CAPB pour mettre en débat les grands enjeux et les orientations suggérés par le CDPB, et enfin vote d'un Avis<sup>2</sup>.

**En 2022, la Communauté d'Agglomération saisit à nouveau le CDPB pour donner son avis sur le « projet de territoire 2021-2026 », dans un contexte radicalement différent :**

- la Communauté d'Agglomération a dorénavant cinq ans d'existence et 21 politiques publiques qu'elle met en œuvre ;
- si en 2018 le CDPB a élaboré une production pour contribuer à un « projet » à venir, dans une démarche très participative, il s'agit en 2022 d'une saisine express et en aval pour donner un avis sur un « projet » déjà écrit.

Sollicité le 5 mai 2022 par le DGS<sup>3</sup> de la CAPB, le Bureau du CDPB a mis en place :

- deux **réunions du Bureau du CDPB** dont l'une avec le DGS de l'Agglomération ;
- **mobilisation des référent-es thématiques** et de l'équipe sur le production d'un projet d'Avis, envoyé aux membres le 10 juin ;
- organisation d'une **plénière le 16 juin 2022** ouverte à tou-tes les membres du CDPB (dont la synthèse est à retrouver en Annexe 1, page 23), avec deux temps :
  - o un débat interne entre les membres autour de l'Avis du CDPB, et la décision d'annexer 3 contributions reçues formellement (cf. Annexe 2, page 26).
  - o un débat avec le Président de la CAPB, Jean-René Etchegaray, et le DGS de l'Agglomération.
- **vote en ligne** du document final entre le 22 et le 24 juin, auprès des membres de l'AG présents le 16 juin et de l'ensemble des membres du Conseil de direction (instance de vote pour la CAPB).

**Le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB permet d'apporter une lisibilité de ses 21 politiques publiques, de ses stratégies et des grandes actions à l'œuvre.**

En effet, chaque politique publique s'appuie sur des cadres stratégiques élaborés depuis 2017 (bien au-delà du périmètre des EPCI équivalents), et a adopté un certain nombre de **plans stratégiques** (ex. SDE, SDU, PLH, PCAET, PDU, PAT...)<sup>4</sup>, ou va le faire (ex. projet culturel, plan paysages, montagne...). La CAPB présente une programmation de projets, avec en annexe les réalisations par pôle. Un plan pluriannuel d'investissements sera également voté le 9 juillet 2022 pour fixer les engagements financiers.

---

<sup>1</sup> 300 personnes réunies à Bayonne, en mars 2018

<sup>2</sup> « **Quel Pays Basque demain, avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque ?** » [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution\\_CDPB\\_Projet\\_Agglom\\_DV.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution_CDPB_Projet_Agglom_DV.pdf)

<sup>3</sup> Directeur général des services, Rémi Bochard

<sup>4</sup> SDE (Schéma de développement économique), SDU (Schéma de développement universitaire), PLH (Programme local de l'habitat), PCAET (Plan Climat Air Energie territorial), PDU (Plan de Déplacements Urbains), PAT (Plan Alimentaire de Territoire)



## De manière générale, le CDPB interpelle la CAPB à différents niveaux :

- Pour le CDPB, le **« projet de territoire 2021-2026 » de la Communauté d'Agglomération s'inscrit dans suite des travaux qui l'ont engendrée** : ceux du Conseil des élus et du Conseil de développement. **Il apparaît nécessaire que la CAPB réaffirme plus clairement cette filiation.**
- Les 21 compétences de la CAPB ne peuvent à elles seules constituer l'armature d'un **Projet de territoire** et l'écriture (en l'état actuel de sa version du 19/05/22) ne donne pas assez à voir quel est le cap politique global de la CAPB. **Le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB relève davantage d'un projet d'Agglomération et d'une feuille de route du mandat actuel (2021-2026) que d'un Projet de territoire au sens large du terme.**
- **Le CDPB propose à la Communauté d'Agglomération d'envisager dès à présent l'élaboration d'un Projet de territoire à horizon 2030-2040**, dans l'esprit de la dynamique territoriale menée entre 1992 et 2017 (Pays Basque 2010, Pays Basque 2020...) qui avait fait du Projet de territoire un document de référence, un « bien commun », une boussole pour tous les acteurs publics et privés qui ont participé à sa co-construction et à sa mise en œuvre.
- Dans cet Avis, **le CDPB formule des préconisations** pour enrichir le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB en matière de **gouvernance** avec les **autres collectivités publiques et les opérateurs et acteurs locaux qui agissent également sur les 21 domaines de compétences de la CAPB.**
- Pour animer ce « projet de territoire 2021-2026 », le CDPB invite la CAPB à adopter des principes d'**adaptation** et de **subsidiarité**, afin que **ce qui a été gagné en institutionnalisation par le territoire ne soit perdu en capacité d'initiative locale.**
- Le CDPB a passé en revue une **quinzaine de politiques thématiques** sur lesquelles il a mené des travaux ces dernières années, et identifié les continuités avec les travaux conduits avant la création de l'Agglomération en 2017. Globalement, **le CDPB retrouve une grande partie des orientations qu'il porte depuis une quinzaine d'année** (de Pays Basque 2020 aux dernières contributions). **Il invite la CAPB à prendre en compte ses propositions** (en rouge, dans la 2<sup>nd</sup>e partie de l'Avis) concernant des **sujets qui seraient soit à mieux prioriser et à intensifier, soit absents** du « projet de territoire 2021-2026 ».
- Avec ce « projet de territoire 2021-2026 », la CAPB fait un exercice de lisibilité de l'action publique : un exercice nécessaire, certes pour les élu·es et agent·es de la CAPB, mais aussi pour la société civile qui a tant attendu une institution pour le Pays Basque. La transparence et la pédagogie sur l'action publique intercommunale est un défi démocratique majeur. **Le CDPB invite l'Agglomération à aller plus loin** dans ce travail de **pédagogie des politiques publiques** auprès du grand public, et se tient à sa disposition pour étudier les modalités d'une coopération renforcée.
- La dimension évaluative du projet de territoire est aussi le moyen d'une appropriation citoyenne de l'action publique et de ses impacts dans la vie du territoire. Le CDPB **invite l'Agglomération à mettre en place une démarche d'évaluation partagée du projet de territoire.** Le CDPB pourrait jouer un rôle important (cf. mission prévue dans la loi NOTRe), sous réserves d'outils (tableaux de bords, indicateurs) et de moyens dédiés.
- Le CDPB appelle la Communauté d'Agglomération à répondre aux défis majeurs du Pays Basque par des **contractualisations ambitieuses et spécifiques.**



## PREMIERE PARTIE

# DU PROJET DE TERRITOIRE AU PROJET D'AGGLOMERATION : QUELS ENSEIGNEMENTS ?

### Quelle filiation avec la dynamique territoriale ?

**La création de la CAPB en 2017 est le fruit de la dynamique territoriale entre société civile, élu-es et institutions**, initiée en 1992 et **co-animée par le Conseil de développement et le Conseil des élus**, autour de deux générations de Projet de territoire - Pays Basque 2010 et Pays Basque 2020 - ainsi que de trois générations de contrats spécifiques avec l'Etat, la Région et le Département. Une dynamique de co-construction et de gouvernance inter-institutionnelle a permis de créer un consensus favorable à l'évolution de cette gouvernance, ainsi qu'à la création de la CAPB – fusion des 10 anciens EPCI.

Dans son « projet de territoire 2021-2026 », **la CAPB n'affirme pas cette filiation avec la dynamique territoriale du Pays Basque**, dont elle est issue. Ses compétences actuelles ont été définies en amont de sa création, lors des « ateliers d'Hasparren » animés par le Conseil des élus et le Conseil de développement. De nombreux travaux ont été directement repris par la CAPB dans la suite de l'action menée conjointement par le Conseil des élus et le Conseil de développement (programmes Leader, TEPCV, etc.). Dans la 2<sup>nd</sup>e partie de cet Avis, le CDPB rappelle ces éléments de continuité identifiés dans les politiques publiques actuelles de l'Agglomération.

Ainsi, **ce « récit territorial » a été peu repris ou peu valorisé par la CAPB** dans sa communication générale, depuis sa création en 2017. Ce manque de continuité dans le discours n'a sans doute pas facilité l'appropriation de l'action de l'Agglomération, alors que bon nombre des politiques publiques qu'elle a adoptées sont l'héritage et la continuité de réflexions et de programmes précédents. Ce « capital » explique aussi pourquoi les élu-es du territoire ont pu rapidement fusionner dix EPCI, se doter d'autant de compétences et sortir autant de plans stratégiques.

### Quelle continuité avec Pays Basque 2010 et Pays Basque 2020 ?

Démarré en 1992 et achevé en 1997, **Pays Basque 2010** a permis de générer une dynamique sur dix à quinze ans, concrétisée dans des politiques publiques et des contractualisations<sup>5</sup> très diverses et ambitieuses. Cette dynamique, c'est aussi celle d'une société qui partage le diagnostic, la vision et la direction à prendre et dans laquelle chacun prend sa part pour faire avancer le territoire. L'aboutissement n'est donc pas seulement la somme des projets financés par les contrats mais tous les projets directs et indirects qu'il a inspirés (structuration du monde agricole, création entrepreneuriale, création artistique, épargne solidaire...).

**Pays Basque 2020** s'est inscrit dans cette même dynamique. Le projet, conçu en 2006, a non seulement généré deux générations de contrats Etat/Région et de fonds européens, mais il a aussi constitué le **socle du projet de collectivité spécifique puis d'EPCI unique**. Les

---

<sup>5</sup> Programmes Leader, convention spécifique 2001-2006...



stratégies et politiques mises en œuvre par la CAPB depuis 2017 sont ainsi **nourries de choix collectifs qui ont été définis dès 2006** : priorité à l'économie productive, innovation et structuration des principales filières économiques, développement du « campus Pays Basque », production de logements, stratégie de mobilité durable, développement des énergies renouvelables, patrimoine naturel, culture et langue basque, développement durable de la montagne basque, gestion intégrée de l'eau...

La création de la CAPB permet de mettre en œuvre plus concrètement ces orientations, complétées d'autres travaux prospectifs du CDPB et du Conseil des élus, que l'absence d'institution rendait jusqu'alors difficile à concrétiser (exemples : schéma d'aménagement durable, stratégie de mobilité...).

### Quelle gouvernance avec les autres institutions et territoires ?

Si elle s'est dotée d'un important portefeuille de compétences, **la CAPB n'est pas la seule à agir sur ces 21 domaines de compétences** sur lesquels agissent également **d'autres collectivités publiques**, de la commune à l'Etat. Exemples : action sociale et voiries (en lien avec les communes et le Département), action auprès des entreprises (en lien avec la Région) ...

**La gouvernance et les partenariats**, avec les collectivités publiques supra-communautaires comme avec le bloc communal, n'apparaissent pas de façon suffisamment lisible dans le Projet de territoire de la CAPB : si les principaux partenaires sont énoncés à la fin de chaque politique thématique, il n'est pas fait mention de la manière de travailler avec eux.

Par ailleurs, **de nombreux enjeux du territoire nécessitent que la CAPB dépasse son champ de compétences**, non pour prendre en charge mais pour mobiliser les acteurs publics et privés compétents. Cela fait partie, pour le CDPB, d'une **logique d'Agglomération stratège : entraîner les acteurs et institutions compétentes sur les défis majeurs à relever**. La CAPB peut avoir un effet d'entraînement majeur auprès des communes et des autres collectivités, notamment là où son niveau de compétences est le plus fort (ex. mobilité) ou le plus légitime (ex. tourisme).

Cet effet d'entraînement apparaît nécessaire pour dépasser aussi le territoire du Pays Basque et envisager des **coopérations avec les territoires voisins** (du sud, du nord et de l'est) avec lesquels **répondre à de grands défis qui dépassent l'échelle Pays Basque**. Exemples : besoins de mobilité avec le Seignanx et le Gipuzkoa, compléter l'approvisionnement local en fruits et légumes avec le sud des landes et la Navarre, etc.

La CAPB peut aussi se positionner dans un **volontarisme politique** sur des défis importants pour le Pays Basque dont elle n'a pas la compétence : en mobilisant les autres collectivités compétentes et les acteur·ices socio-économiques concernés. Il en est ainsi de sujets comme la formation et l'emploi, l'orientation et l'insertion économique des jeunes... qui sont le pendant de ses compétences en matière de développement économique, d'enseignement supérieur...

Ce volontarisme peut aussi s'exprimer sur des sujets sociétaux. C'est ce qu'a fait la CAPB d'ailleurs en s'emparant du sujet **égalité femmes-hommes**, axe transversal peu mis en valeur dans son Projet de territoire 2021-2026 : signature de la charte européenne, plan Egalité, mise en place d'une commission extra-communautaire (la seule à la CAPB) ouverte aux acteur·ices socio-professionnel·les/associatif·ves, partenariat étroit avec le Conseil de développement (avec qui a été co-élaboré un guide pratique à destination des communes). Dans ce domaine, la CAPB a joué un rôle de mobilisation, d'animation et de coordination



avec l'échelon infra (réfèrent-es par pôles, guide pour les communes). Cette fonction d'animation et de co-construction avec la société civile et les autres institutions est attendue dans bien d'autres domaines (quelques préconisations sont faites dans la 2<sup>nd</sup>e partie).

**La contractualisation, déclinaison attendue d'un projet de territoire, requiert, elle aussi, une gouvernance forte.** Le dernier contrat Région/CAPB 2019-2021 s'est réduit à des projets sous le seul portage de la CAPB. Avant la création de la CAPB, **les « contrats territoriaux »** (passés avec l'Etat et la Région) permettaient de financer des projets issus de **maîtrises d'ouvrages très diverses** : publiques (Communes, EPCI, Syndicats), parapubliques et/ou privés (consulaires, filières, fédérations, associations). Cet esprit de contrat « territorial » est sans doute à renouveler. Dans sa contribution<sup>6</sup> en 2017, le CDPB interpellait la CAPB sur le **risque de normalisation dans la contractualisation**. Le CDPB est associé à la démarche « stratégie territoriale intégrée » qui vise à donner un cadre aux contractualisations envisagées avec la Région et l'Etat, les fonds européens ; au moment d'écrire cette contribution, **la dimension « territoriale » de ces contractualisations n'est pas encore connue.**

### Quelle animation territoriale du Projet de la CAPB ?

**La nature d'un EPCI aussi important que celui de la CAPB nécessite de multiples formes d'adaptation des politiques publiques aux territoires et aux dynamiques locales.**

Ainsi la gouvernance des politiques de la CAPB doit intégrer la question de la **différenciation territoriale**, dans un esprit d'équité (plutôt que d'égalité) des territoires, en fonction de la culture et de la trajectoire de chaque territoire (plutôt rural/urbain, agricole/industriel, etc.). Une différenciation **à prendre en compte aussi bien dans des investissements et des équipements que dans des règles d'aménagement**, ou sur la dynamique de développement local.

En termes de mise en œuvre, il ne s'agit pas de décentraliser les compétences et leur pilotage, mais leur **animation, au plus près de celles et ceux qui sont directement concerné-es par cette action**. C'est dans l'ADN du Pays Basque de **penser le développement par les territoires** : nombre de dynamiques majeures sont nées du développement local (animation de vallées, contrats de « pays », démarches collectives, etc.). Un **principe de subsidiarité** est à favoriser dans la relation entre la CAPB et les acteur-ices socio-économiques pour gagner en agilité, mobilisation, dynamisme et efficacité. Pour illustrer : l'animation économique par l'ODACE est en cohérence avec la dynamique propre à la Soule.

Dans le même esprit, le CDPB invite la CAPB à **mieux valoriser et accompagner les expérimentations menées par les acteurs locaux**, à leur donner les moyens de trouver une taille critique dans leur structuration et leur pérennité économique.

---

<sup>6</sup> Contribution relative au Contrat territorial en cours (2015-2020), que la CAPB venait de reprendre suite à la dissolution du Conseil des élus (<https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/05/Contribution-CDPB-Bilan-contrat-DV.pdf>)



## Quelle place pour la société civile et le CDPB ?

Si plusieurs allusions au travail mené avec la société civile apparaissent dans le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB, le CDPB n'apparaît comme « partenaire » que dans un seul des 21 volets thématiques. Cette quasi absence du CDPB et de ses travaux (contributions, expérimentations...) laisse entendre que son rôle et sa place aux côtés de la CAPB ne sont pas assez clarifiés, et gomme le partenariat si riche entre l'association et l'institution. **La CAPB ne valorise pas cet héritage non plus : laboratoire de la gouvernance territoriale depuis 1992, le Pays basque le demeure encore aujourd'hui avec un EPCI XXL et un Conseil de développement XXL**, lui-aussi, avec son fonctionnement unique, associatif et multipartenarial<sup>7</sup>.

**Le Conseil de développement est depuis 30 ans la cheville ouvrière du Projet de territoire du Pays Basque : fédérateur pour les associations et les structures du Pays Basque** C'est pourquoi le CDPB inscrit comme l'une de ses trois grandes missions l'actualisation régulière des enjeux et perspectives du territoire. Dans cet esprit, ses membres ont été mobilisés chaque année pour actualiser la vision de la société civile :

- en **2018**, pour contribuer au **projet d'Agglomération**<sup>1</sup>;
- en **2019**, une approche plus complète de sa contribution au projet d'Agglomération, co-construite avec sa nouvelle assemblée de 310 membres, et une évolution vers **« un projet de société »**<sup>8</sup> ;
- en **2020**, une **analyse des effets de la crise sanitaire sur les défis sociétaux** et les nouvelles attentes vis-à-vis de l'action publique<sup>9</sup> ;
- en **2021**, une analyse de ses travaux, pour capitaliser leurs apports au Projet de territoire et aux politiques thématiques de la CAPB<sup>10</sup> ; ce qui a permis l'identification de **cinq défis transversaux**, « boussole » pour guider le projet de territoire et les travaux futurs<sup>11</sup>.

Et en 2022, il s'appuie sur l'ensemble de ces travaux pour analyser les 21 politiques publiques détaillées dans le « projet de territoire 2021-2026 » de l'Agglomération, et proposer ses compléments (cf. seconde partie).

---

<sup>7</sup> Le nombre de membres du CDPB est bien supérieur aux conseils de développement des grandes métropoles françaises (Grand Paris compris), ou des CESER des régions (conseils économiques, sociaux et environnementaux).

<sup>8</sup> [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/ContributionCDPB\\_projetdeterritoire\\_CD25092019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/ContributionCDPB_projetdeterritoire_CD25092019.pdf)

<sup>9</sup> « **9 enseignements sur la crise** » ([https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/07/20200723\\_CDPB-IEHGK\\_Contribution\\_9Enseignements.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/07/20200723_CDPB-IEHGK_Contribution_9Enseignements.pdf))

« **Priorités d'actions** » : [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/09/Crise\\_Actions\\_prioritaires\\_CDPB.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/09/Crise_Actions_prioritaires_CDPB.pdf)

<sup>10</sup> « **Les travaux du CDPB au service du Projet de territoire** » [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/11/Livret-1\\_Croisement-enjeux-projet-dv.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/11/Livret-1_Croisement-enjeux-projet-dv.pdf)

<sup>11</sup> « **Les défis transversaux des travaux du CDPB** » [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/11/Livret-2\\_Questions-transversales.dv2\\_.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/11/Livret-2_Questions-transversales.dv2_.pdf)





## DEUXIEME PARTIE

# DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET DES POLITIQUES PUBLIQUES A RENFORCER

### Des complémentarités stratégiques...

La **TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE** est placée comme **l'axe de transversalité du « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB**. Le CDPB avait exprimé dans sa contribution au Projet de territoire de 2019 la nécessité d'**accélérer** cette transition écologique & énergétique, en faisant du Pays Basque un territoire d'excellence en matière de développement durable.

Comme l'indiquait la contribution de 2019 du CDPB au projet de territoire<sup>12</sup> : cette transition concerne toutes les dimensions de la vie économique et sociale, les modes de production et de consommation, les nouvelles activités à créer (économie circulaire, production d'énergies renouvelables, métiers de la nature...), la santé et la vie des habitant·es : respirer, boire, se nourrir, se loger, se déplacer, travailler... **L'identité forte du Pays Basque** (culture, nature et paysage, langue, lien social et mode de vie) peut être un levier majeur d'une **transition innovante et mobilisatrice**.

La Communauté d'Agglomération évoque 3 axes, articulant les 21 politiques publiques :

- ✓ **Un Pays Basque résilient : préserver nos ressources**
- ✓ **Un Pays Basque vivant et habité : dynamiser nos villes et villages**
- ✓ **Un Pays Basque engagé : réinventer nos modèles de développement**

Le CDPB (toujours dans sa contribution de 2019) évoquait en plus de la transition écologique & énergétique, 3 autres ambitions transversales qu'il rappelle ici :

→ **RENFORCER LE MODELE SOCIAL ET DONNER LA CHANCE A CHACUN.E.**, en faisant du Pays Basque un territoire égalitaire et d'émancipation sociale. Point de transition écologique sans transition solidaire !

Comme indiqué dans la Contribution de 2019 : la solidarité collective et familiale s'essouffle et les fractures sociales apparaissent. **Quelle place accorde le territoire aux plus jeunes, aux femmes, aux jeunes familles, aux aîné·es, aux plus vulnérables ?** Quelle place est donnée à l'expression, l'implication dans la vie sociale et démocratique, l'accès à l'information, à la formation, aux nouvelles technologies, à l'exercice de la citoyenneté ? La définition d'un **projet de société** est essentielle : travailler ce vivre ensemble, ce partage entre celles et ceux qui sont resté·es, celles et ceux qui souhaitent revenir, celles et ceux qui arrivent, celles et ceux qui sont intégré·es et celles et ceux qui ne le sont pas...

---

<sup>12</sup> « **Quel dess(e)in pour le territoire ? Le projet de société basque en jeu** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/ContributionCDPB\\_projetdeterritoire\\_CD25092019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/ContributionCDPB_projetdeterritoire_CD25092019.pdf)





→ **INVESTIR PRIORITAIREMENT A L'INTERIEUR DU PAYS BASQUE**, en faisant du Pays Basque un laboratoire d'équité territoriale et d'équilibre économique entre rural et urbain

Comme indiqué dans la Contribution : le Pays Basque intérieur détient de nombreuses richesses agricoles, industrielles, culturelles, des ressources humaines et naturelles, garantes de l'image de qualité territoriale dont bénéficie tout le territoire. Le Pays Basque intérieur a besoin **d'investissements** pour se développer, renforcer son **économie productive**, renforcer les principaux **bourgs**, accueillir sur un foncier moins contraint de nouvelles activités et de nouveaux habitants.

→ **CONSTRUIRE UN TERRITOIRE (DE VIE) TRANSFRONTALIER**, en faisant du Pays Basque Nord et Sud un espace de partages et d'opportunités nouvelles.

Comme indiqué dans la contribution : il est temps que **le Pays Basque regarde vers le Sud** et que la CAPB permette de construire ce territoire transfrontalier avec Euskadi et Navarre, autour d'**une langue commune, un espace de vie commun** (activités économiques et de loisirs, mobilités, vie artistique et sportive...), **des complémentarités** à organiser et des opportunités à saisir (économiques, touristiques, universitaires, culturelles...), **une position centrale** du Pays Basque dans l'Euro-Région, un **pari européen** !

### ...des compléments apportés à une quinzaine de politiques publiques

Le CDPB s'est prêté à l'exercice de la revue des 21 grandes politiques publiques de la CAPB, telles que présentées dans le document de la CAPB. L'occasion d'interpeller les élu-es de la CAPB sur seize d'entre elles<sup>13</sup> sur lesquelles les membres ont mené des travaux ces dernières années.

Chacune de ces politiques est analysée à trois niveaux :

- en bleu : des informations sur **la continuité des stratégies territoriales menées avant et après la création de la CAPB** (1<sup>er</sup> janvier 2017)
- en vert : le rappel des **travaux menés par le CDPB depuis 2017 à destination de la CAPB**
- en rouge : quelques **priorités à renforcer et points de vigilance** dans le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB.

Il ne s'agit donc pas ici de répertorier l'ensemble des enjeux et priorités identifiés dans les travaux du CDPB et partagés avec la CAPB, mais bien d'attirer l'attention sur des points qui seraient soit **à réaffirmer ou prioriser**, soit qui seraient **absents** du Projet de la CAPB.

---

<sup>13</sup> air climat énergie/biodiversité – urbanisme/aménagement – alimentation durable – habitat – partenariats culturels – politiques linguistiques – numérique – montagne – cohésion sociale – économie – enseignement supérieur/recherche – mobilité – agriculture – transfrontalier – tourisme



## AIR CLIMAT ENERGIE / BIODIVERSITE

**Continuité** : Le Pays Basque est labellisé « **TEPCV** » (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)<sup>14</sup> depuis 2015, programme co-élaboré entre Conseil des élus et le CDPB et le du Pays Basque, repris par la CAPB en 2017 et qui a apporté un socle sur les sujets de Climat/énergie, de gouvernance alimentaire, de développement des filières et emplois verts... Dans le cadre de TEPCV, le CDPB a élaboré un **avis sur le patrimoine naturel**<sup>15</sup> en 2016 et participé activement à la création d'un portail sur internet dédié aux acteurs<sup>16</sup> ; enfin, le CDPB a conventionné avec l'ADEME pour porter une **mission d'innovation sociale au service de la transition écologique et énergétique** à partir de 2018.

**Travaux du CDPB** : Le CDPB aura apporté **4 contributions à la CAPB : 12 propositions d'actions sur le patrimoine naturel et la biodiversité**<sup>17</sup> (2017), une **vision stratégique pour le PCAET**<sup>18</sup> et **46 propositions d'actions pour le PCAET**<sup>19</sup> (2019) ; en 2022, le CDPB tire les enseignements de la mission pour l'ADEME avec des **préconisations pour développer l'économie de la transition**<sup>20</sup>.

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- **Nécessité d'investir massivement sur des modes de transport alternatifs et dans la rénovation du bâti**, l'habitat et les mobilités étant les leviers principaux de sobriété énergétique.
- **Mobilisation des acteurs privés et de tous les secteurs la société** pour favoriser des micro-plans climat / plans de transition dans les entreprises, le monde associatif...
- **Accompagner l'entreprenariat de la TEE.**
- **Aucune suite donnée à l'étude emplois et filières vertes ?**
- **Un volet biodiversité sous-valorisé.**
- **Suite donnée aux 12 propositions d'action de 2017 ?** (Dont l'animation du réseau et du site<sup>21</sup> créé en 2016, création d'un « cluster nature », comité scientifique...).

<sup>14</sup> « **Bilan TEPCV 2016 : Pays Basque en transition écologique & énergétique** », Conseil des élus du Pays Basque (2017) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/bilan\\_TEPCV.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/bilan_TEPCV.pdf)

<sup>15</sup> « **Patrimoine naturel : un défi pour la société basque** », CDPB (2016) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/avis\\_patrimoine\\_naturel.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/avis_patrimoine_naturel.pdf)

<sup>16</sup> <http://www.patrimoine-naturel-pays-basque.com/>

<sup>17</sup> « **Patrimoine naturel : de l'Avis au programme d'actions TEPCV** », CDPB (2017) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/actions\\_patnat.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/actions_patnat.pdf)

<sup>18</sup> « **Mobilisation générale pour un scénario-climat volontariste en Pays Basque** », CDPB (2019)

[https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/20190606\\_ContributionPCAET\\_adoptee060619COPAR-.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/20190606_ContributionPCAET_adoptee060619COPAR-.pdf)

<sup>19</sup> « **PCAET : les 46 propositions du Conseil de développement** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB\\_PCAET\\_adopteeCD10102019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB_PCAET_adopteeCD10102019.pdf)

<sup>20</sup> Avis en cours (2022), + d'infos : <https://societecivile-paysbasque.com/travaux-en-cours/programme-tranzeko/>

<sup>21</sup> <http://www.patrimoine-naturel-pays-basque.com/>



## GESTION INTEGREE DU CYCLE DE L'EAU

## LITTORAL ET OCEAN

### PREVENTION, COLLECTE, VALORISATION ET TRAITEMENT DES DECHETS

Continuité : Ces trois politiques publiques s'inscrivent dans la continuité des avis historiques du CDPB (dont celui sur les déchets qui a favorisé la création du syndicat **Bil ta Garbi**), et des stratégies territoriales coordonnées par le Conseil des élus depuis le début des années 2000, en associant le CDPB : programme « **défi côte basque** », convention Agence de l'eau, programmes inscrits dans Pays Basque 2020 et le Contrat de territoire 2007-2013<sup>22</sup>.

Le CDPB n'a pas travaillé sur ces deux thématiques depuis la création de la CAPB (ni saisi, ni auto-saisi).

### URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Continuité : En matière de foncier, l'**EPFL** est né des travaux du CDPB du début des années 2000. Suite à Pays Basque 2020, le territoire a produit une prospective importante entre 2008 et 2013, avec « **(a)ménageons le Pays Basque**<sup>23</sup> », inspirant notamment les travaux du SCoT.

Travaux du CDPB : En 2021, le CDPB s'est à nouveau saisi de la question de l'aménagement du territoire à l'occasion du **lancement du projet de SCoT Pays Basque-Seignanx**, un document chapeau des politiques d'aménagement. Ateliers territoriaux, ateliers thématiques, séminaire, plénière élus/société civile, et **une contribution fin 2021 pour repenser la géographie des territoires dans le plan d'aménagement stratégique**<sup>24</sup>. En 2022, le CDPB apportera sa contribution aux **trois PLUi du Pays Basque intérieur**, documents également déterminants pour l'aménagement de ces territoires.

#### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- **Priorité sur la maîtrise publique du foncier** pour stopper l'étalement urbain et la flambée des prix.
- Organiser des compensations entre fonciers économiques, agricoles, urbains... pour positionner les activités en cohérence.
- **Garantir l'accès au foncier agricole**, en identifiant des **enjeux différents selon les territoires** – ex : mobiliser les Zones Agricoles Protégées (ZAP) pour protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et les soustraire à la pression de l'urbanisation.
- Stratégie très ambitieuse de **réserves foncières de long terme** (aujourd'hui absente) pour préparer l'avenir (habitat, économie...).
- **Assumer la polycentralité du Pays Basque**, aller vers une forme de dé-métropolisation du BAB et **rééquilibrer vers l'intérieur du Pays Basque** l'aménagement, autour des centralités (Cambo/Hasparren, St-Palais, Garazi, Mauléon...).

<sup>22</sup> Voir Axe 3 du **Contrat territorial** (programmes 33 & 34, pages 30 et suivantes)

[http://www.lurraldea.net/fileadmin/documents/Fiche\\_Axe3.pdf](http://www.lurraldea.net/fileadmin/documents/Fiche_Axe3.pdf)

<sup>23</sup> « **(a)ménageons le Pays Basque** », CEPB et CDPB (2013)

[https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Amenageons\\_le\\_pays\\_basque.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Amenageons_le_pays_basque.pdf)

<sup>24</sup> « **De la géographie des modes de vie au Projet stratégique d'aménagement** », CDPB (2021) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/12/Contribution\\_projetstratSCOT\\_adopteCD141221.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2021/12/Contribution_projetstratSCOT_adopteCD141221.pdf)



## ALIMENTATION DURABLE

**Continuité :** En 2015, dans le cadre de la démarche « TEPCV », le CDPB et le Conseil des élus approfondissent la **réflexion sur la gouvernance alimentaire**<sup>25</sup>, qui permet d'identifier les leviers pour tendre vers « une alimentation locale et de qualité pour tous ». La CAPB s'est inscrite dans la continuité de cette réflexion en élaborant un Projet alimentaire de territoire, adopté en 2020.

**Travaux du CDPB :** Un volet « **agriculture et alimentation** » a été intégré aux propositions du CDPB sur le **Plan Climat de l'Agglomération**<sup>26</sup>, en 2019. Le CDPB poursuit cette réflexion dans le cadre de ses **travaux sur le SCoT en 2020** puis par la mise en place d'une **Commission de travail « Agriculture et alimentation »** en novembre 2021 : elle aura pour objectif de contribuer à **l'actualisation du Projet alimentaire territorial** de l'Agglomération en 2023.

**Priorités à renforcer & point de vigilance :**

- **Des engagements à renforcer sur le volet production :** accélérer les transitions des exploitations, de la formation agricole initiale., le développement des filières de maraîchage et d'arboriculture...
- Se donner les moyens de tendre vers l'autonomie alimentaire et de faire corréler la production locale à l'évolution souhaitable de l'assiette (en référence à l'étude Afterres 2050<sup>27</sup>).
- **Des engagements à actualiser d'ici 2023**, à partir notamment du **travail évaluatif mené par le CDPB sur le PAT actuel et sa contribution au prochain.**

## HABITAT & GENS DU VOYAGE

**Continuité :** Travaux du CDPB et du Conseil des élus du Pays Basque sur l'habitat dans les différents projets de territoire : Plan Urgence Logement (à partir de 2005), programme « **renforcement des politiques de logement et d'habitat** » intégré à Pays Basque 2020<sup>28</sup>...

**Travaux du CDPB :** **2 contributions au PLH** de l'Agglomération en 2019, sur la stratégie<sup>29</sup> et le programme d'actions (25 propositions)<sup>30</sup>. Travaux prolongés suite à la pandémie de **COVID**, après une enquête réalisée par le CDPB<sup>31</sup> qui a mis en évidence les inégalités liées au logement et l'intensification de l'attractivité du territoire à attendre après la crise sanitaire. **Une plénière en avril 2021** a remis en évidence l'urgence de la question, la nécessité d'une intervention publique forte, et l'enjeu que tous les acteurs du territoire s'en

<sup>25</sup> « **Bilan TEPCV 2016 : Pays Basque en transition écologique & énergétique** », Conseil des élus du Pays Basque (2017), p. 36 [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/bilan\\_TEPCV.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/bilan_TEPCV.pdf)

<sup>26</sup> « **Mobilisation générale autour d'un scénario-climat volontariste en Pays Basque** », CDPB (2019), p. 22 [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/20190606\\_ContributionPCAET\\_adopte060619COPAR-.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/20190606_ContributionPCAET_adopte060619COPAR-.pdf)

<sup>27</sup> <https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Afterres2050-Web.pdf>

<sup>28</sup> « Pays Basque 2020, le projet de territoire », CDPB et CEPB (2006), p.69 <http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/PaysBasque2020-p56-85.pdf>

<sup>29</sup> « **Urgence logement : pour une stratégie ambitieuse en Pays Basque** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Contribution\\_PLH\\_1\\_26.03.19\\_DVadoptee%CC%81.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Contribution_PLH_1_26.03.19_DVadoptee%CC%81.pdf)

<sup>30</sup> « **PLH : les 25 propositions d'actions** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB\\_PLH\\_adopteeCD101019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB_PLH_adopteeCD101019.pdf)

<sup>31</sup> « **9 enseignements sur la "crise"** », CDPB (2020) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/07/CDPB-IEHGK\\_Contribution\\_9Enseignements.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/07/CDPB-IEHGK_Contribution_9Enseignements.pdf)



saisissent. Réflexions poursuivies en 2021, par **un diagnostic sur le logement des jeunes en Pays Basque intérieur**, en partenariat avec le FJT Pays Basque<sup>32</sup>.

#### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Priorité donnée au logement social et aux outils pour favoriser le logement abordable : **régulation des prix, encadrement des loyers, contrôle strict de la destination des logements...**
- Préparer les capacités d'intervention de demain par des **réserves foncières de long terme** (cf. politique aménagement)
- Miser sur la **production d'un** habitat de qualité (eco-matériaux, gestion des déchets du bâtiment, espaces publics de qualité...) et qui réponde **aux nouvelles attentes sociétales** (habitat participatif, habitat intermédiaire sénior, mixité intergénérationnelle).
- Nécessité d'un programme pour répondre aux difficultés du **logement des jeunes** (jeunes travailleur-euses/actif-ves notamment), et d'autres publics spécifiques (personnes âgées, revenus modestes, personnes vivant seules).

### **PARTENARIATS CULTURELS**

Continuité : Les travaux du CDPB sur le **Projet de territoire** (2018)<sup>33</sup> invitaient à replacer la culture au cœur des réflexions, en élaborant un **projet culturel de territoire**. Une notion reprise par la CAPB pour mettre à plat sa politique culturelle (chantiers en cours en 2022).

Travaux du CDPB : Le CDPB a lancé un début de réflexion depuis l'été 2021 avec un séminaire, un premier document d'orientation sur les grandes questions sociétales de la culture en Pays Basque, des échanges autour des travaux de la CAPB, ceux de l'ICB... (chantier en cours).

#### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Le **projet culturel de territoire** doit aider à « traduire » les **spécificités culturelles** du Pays Basque **auprès des collectivités publiques** (avec une expression dans plusieurs langues, la place des amateur-ices et de leurs pratiques). Il doit également être abordé de façon **transversale** par les politiques publiques (ex. lien culture et tourisme).
- La nécessité **d'équité entre les territoires** et de **ré-appropriation par les habitant-es** de leur culture et de leur patrimoine.
- La **coopération entre institutions, avec la société civile et les acteur-ices culturel·les** pour faire émerger ce projet culturel de territoire.

---

<sup>32</sup> « **Les besoins en logement des jeunes en Pays Basque intérieur** », CDPB (2022)  
<https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/05/Diag-logement-jeunes-1.pdf>

<sup>33</sup> Le projet de territoire défini par le CDPB est à retrouver sur le site  
<https://societecivile-paysbasque.com/projet-de-territoire/>



## POLITIQUES LINGUISTIQUES

Continuité : Le CDPB a été, avec le Conseil des élus, précurseur des **politiques linguistiques** (convention spécifique de 2001) et de la **création de l'Office public de la langue basque (OPLB)** en 2005. En 2014, dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire, le CDPB a apporté une nouvelle contribution en faveur d'une accélération de la politique linguistique<sup>34</sup>. La CAPB est membre de l'OPLB depuis 2017 ; le CDPB est membre du comité consultatif.

Travaux du CDPB : suite à l'adoption de sa politique linguistique en 2018, la CAPB a sollicité le CDPB pour l'aider à définir les modalités de concertation de sa politique auprès des acteurs et opérateurs locaux (premiers travaux en 2018/2019)

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- La nécessité d'une approche plus globale sur la gouvernance des politiques linguistiques.
- Une concertation à envisager à cette échelle dans une logique de co-construction entre institutions (dont CAPB) et opérateurs et acteurs de la langue

## AMENAGEMENT NUMERIQUE ET USAGES

Continuité : **après un appel à projet dans la convention spécifique et un programme Leader spécifique, le projet Pays Basque 2020 avait inscrit les deux axes (accompagnement de usages, et accès au réseau). La réactualisation de 2014, fait du numérique l'un des 9 axes clés**<sup>35</sup>

Travaux du CDPB : Une **contribution en 2019**<sup>36</sup>, suite à des **débats citoyens** sur les enjeux du numérique dans les vallées du Pays Basque sur les enjeux du numérique. Est apparue la nécessité de **prioriser les urgences**, notamment en matière d'infrastructure, pour développer et démocratiser l'usage du numérique en Pays Basque intérieur.

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Se saisir du numérique comme **outil de développement et d'attractivité des quartiers, villages et vallées**, en répondant **aux besoins sociaux et économiques prioritaires** : garantir le **très haut débit** pour chaque **centre-bourg**, chaque **entreprise**, investir des **points super-connectés dans chaque village** (tiers-lieux ruraux connectés).
- **Associer les citoyen·nes aux réflexions et à la gouvernance** prévue par l'Agglomération « pour une stratégie numérique responsable qui réponde aux enjeux du PCAET ».

<sup>34</sup> « Donner une nouvelle impulsion à la politique linguistique » (Contribution au Contrat territorial 2014-2020, CDPB), 2014 [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/05/Contribution-Contrat-2014-2020\\_axe-6-euskara.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/05/Contribution-Contrat-2014-2020_axe-6-euskara.pdf)

<sup>35</sup> « Garantir l'accès au Très Haut Débit en tout point du territoire, en déployant les réseaux de desserte et en développant les usages » (page 29 de la Contribution au Contrat 2014-2020 : [http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/Contribution\\_CDPB\\_CTPB\\_2014\\_2020.pdf](http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/Contribution_CDPB_CTPB_2014_2020.pdf)

<sup>36</sup> « Citoyen.ne.s, saisissons-nous du numérique », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/192509\\_ContributionCDPB\\_numerique\\_CD25092019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/192509_ContributionCDPB_numerique_CD25092019.pdf)





## MONTAGNE

Continuité : **Avis du CDPB en 2003 sur la Montagne basque**<sup>37</sup>, qui a lancé une dynamique qui se poursuit aujourd'hui : première **Charte de la montagne** ; lancement des 2 **programmes Leader** successifs, dont le portage est repris par la CAPB à sa création.

Travaux du CDPB : Les enjeux liés à la Montagne travaillés **au fil de différents travaux thématiques** : patrimoine naturel ; SCoT ; agriculture et alimentation ; tourisme ; numérique ; logement des jeunes en Pays Basque intérieur ; transfrontalier... En 2022, saisi par la CAPB, le Conseil de développement ouvre un chantier (plénière le 25 juin 2022) en vue de ses contributions à la politique Montagne de l'Agglomération et au projet de Parc naturel régional (PNR)

Priorités à renforcer & point de vigilance : **des engagements à actualiser d'ici fin 2022** (contribution CDPB puis vote politique CAPB)

## COHESION SOCIALE

Continuité : la question sociale et sanitaire s'est invitée au cœur de Pays Basque 2020, comme l'un des grands chantiers, qui a généré une dynamique (suite au Contrat territorial) : schéma sur le maintien et l'installation des professionnels de santé en milieu rural, création d'un réseau santé mentale... Un collège santé/social a été créé au sein du CDPB, devenant ainsi un lieu de rencontre entre les principaux acteurs entre 2008 et 2017, avec des débats sur la précarité (idée de réseau...)

Travaux du CDPB : sollicité par la CAPB, le Conseil de développement a participé à l'animation d'ateliers dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux de l'Agglomération (2018), à la suite desquels une contribution du CDPB invitait à construire un « **projet social de territoire** »<sup>38</sup>. En 2020/2021, les membres du CDPB se sont investis dans les ateliers sur le **Contrat Local de Santé** et ont produit un document de réflexion, dépassant le cadre du CLS<sup>39</sup>.

Priorités à renforcer & point de vigilance :

- En complément d'un observatoire social et sociétal du territoire, le CDPB invite à **développer une politique d'accueil des nouveaux-elles habitant-es**, une **politique jeunesse « par et pour les jeunes »** et une **stratégie d'insertion** par l'activité économique plus robuste.
- **Anticiper l'impact du vieillissement** sur les besoins et les compétences locales : sécurisation du maintien à domicile, statut des aidant-es professionnel-le-s, politique d'habitat adaptée aux personnes âgées
- Faire de la **santé environnementale** une entrée transversale de toutes les politiques publiques.
- Mobiliser l'ensemble de la société pour une **santé préventive et inclusive** (parents, jeunes...).

<sup>37</sup> « **Concilier l'agropastoralisme, la forêt et les activités de loisirs dans la Montagne basque** », CDPB (2003) : <https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/Avis-Montagnebasque.pdf>

<sup>38</sup> « **Vers un projet social de territoire** », CDPB (2018) : <https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Social-contribution-CDPB-DV-1.pdf>

<sup>39</sup> « **Pour une approche territoriale de la santé** », CDPB (2021) : [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/06/CLS\\_reflexions\\_CDPB.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/06/CLS_reflexions_CDPB.pdf)





## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Continuité :** la CAPB s'inscrit dans la continuité d'une **priorité donnée à l'économie productive et aux filières d'excellence à l'occasion de Pays Basque 2020**, et décliné dans le Contrat territorial (filières, clusters, innovation des TPE, marketing territorial, foncier économique...) <sup>40</sup>. Le CDPB avait actualisé sa vision des mutations socio-économiques en 2014 <sup>41</sup> en insistant sur le volet « RH » du développement économique. Entre 2016 et 2017, le CDPB a porté une expérimentation sur la santé et la qualité de vie au travail <sup>42</sup> et élaboré un guide sur la mise en place d'une GPEC sur le territoire <sup>43</sup>

**Travaux du CDPB :** en 2019, le CDPB redéfinit les **grandes orientations économiques** d'un projet de territoire <sup>44</sup> ; entre 2018 et 2022, le CDPB a mené une expérimentation importante sur l'économie de la transition écologique, pour le compte de l'ADEME, créé un dispositif d'accompagnement spécifiques pour les porteurs de projets de transition ; dans le cadre de sa réflexion sur le futur SCoT, le CDPB porte un regard spécifique sur l'économie en appelant à « **faire du développement économique un levier de rééquilibrage territorial et un préalable au développement urbain** ».

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Déployer une **stratégie de foncier économique et d'accompagnement des entreprises vers l'intérieur du Pays Basque**.
- Accompagner d'une **approche décentralisée de l'animation locale**, une animation décentralisée autour d'un maillage de pôles d'animation et de tiers-lieux connectés.
- Un engagement est nécessaire sur **les questions de formation et de gestion prévisionnelle des compétences**, autre pilier pour réussir la stratégie de développement des 8 filières clés du Schéma de développement économique de la CAPB <sup>45</sup>, en **mobilisant les acteur-ices (public et privé) du territoire** – le CDPB peut être un levier de cette dynamique.
- Faire le pari de **l'économie de la transition** en accompagnant les **entrepreneurs de la transition écologique**, en s'appuyant sur les enseignements de l'expérimentation menée par le CDPB avec le dispositif « **Tranz'eKo** ».
- Donner une **suite à l'étude sur les emplois et les filières verts**.

<sup>40</sup> Axe innovation de PB 2020 : [http://www.lurraldea.net/fileadmin/documents/Fiche\\_Axe1.pdf](http://www.lurraldea.net/fileadmin/documents/Fiche_Axe1.pdf)

<sup>41</sup> « **Pour une anticipation des mutations socioéconomiques par le dialogue social territorial** », CDPB (2017) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/Avis\\_DST.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/Avis_DST.pdf)

<sup>42</sup> [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/SOAK\\_SQVT.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/SOAK_SQVT.pdf)

<sup>43</sup> <https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/09/Mode-demploi-GPECT.pdf>

<sup>44</sup> « **Préparer l'économie basque aux mutations** », CDPB (2019) :

<https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/entreprendre.pdf>

<sup>45</sup> aéronautique mécatronique et matériaux avancés, agriculture – agroalimentaire, construction durable, industries numériques, croissance bleue, artisanat de production, santé et bien-être, logistique



## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / RECHERCHE

**Continuité :** sujet majeur de toute la démarche Pays Basque 2010 – Pays Basque 2020, et des Contrats territoriaux qui ont permis de flécher les financements. En 2014, le CDPB mène une réflexion spécifique sur le « Campus Pays Basque »<sup>46</sup>

**Travaux du CDPB :** en 2019, le CDPB redéfinit l'idée de « **territoire-Campus** » dans sa contribution au projet de territoire<sup>47</sup> ; depuis 2020, le CDPB investit la question de **l'orientation des jeunes** à travers le programme « ibilBIDE », une question majeure aussi bien pour l'attractivité du Campus et des formations sur le territoire que pour l'insertion dans le tissu économique (cf. « développement économique »).

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- **Accompagner le projet IREKIA** de l'UPPA pour renforcer l'offre de formation universitaire (notamment de niveau Licence)
- Créer ou renforcer des passerelles entre **la formation et le tissu économique local**, entre la recherche et les acteurs territoriaux.
- Trouver un **équilibre géographique dans l'offre de formation** (initiale ou continue), aujourd'hui très concentrée sur un campus côtier
- Créer une politique ambitieuse de **vie étudiante**
- Mieux exploiter le **potentiel transfrontalier** : faciliter l'accès aux formations professionnelles, technologiques et supérieures du Pays Basque Sud et/ou développer des partenariats entre formations du Nord et du Sud ; développer l'apprentissage de la langue basque et de l'espagnol, dans l'enseignement supérieur

## INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

**Continuité :** la mobilité a été l'un des 4 grands chantiers de Pays Basque 2020, invitant à créer un véritable **Schéma des déplacements**, que la CAPB peut réellement mettre en œuvre aujourd'hui.

**Travaux du CDPB :** **Contributions au Plan de mobilité du Pays Basque**, avec une Commission de travail dédiée en 2019<sup>48</sup>. Les orientations et les 19 propositions d'actions<sup>49</sup> ont servi à rendre un Avis sur le projet tel qu'il avait été voté par le Syndicat des mobilités ; le CDPB est associé au comité partenarial qui suit la mise en œuvre de ce Plan.

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Faire **évoluer la culture de la mobilité** en affirmant **l'inversion de la hiérarchie des modes de transport** dans l'espace public : piétons, cyclistes, transport en commun... puis voiture individuelle
- **Harmoniser les politiques de stationnement sur les villes côtières** en faveur de ces priorités

<sup>46</sup> [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/05/Contribution-contrat-2014-2020\\_-axe-1-campus.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2020/05/Contribution-contrat-2014-2020_-axe-1-campus.pdf)

<sup>47</sup> <https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/former.pdf>

<sup>48</sup> « **Plaidoyer pour de nouvelles mobilités en Pays Basque** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Contribution\\_Mobilite%CC%81s\\_190514\\_DV.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/08/Contribution_Mobilite%CC%81s_190514_DV.pdf)

<sup>49</sup> « **PDU : les 19 propositions du Conseil de développement** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB\\_PDU\\_adopteeCD10102019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/Contribution2CDPB_PDU_adopteeCD10102019.pdf)



- Différencier les politiques de mobilité en fonction de la réalité des territoires : à chaque territoire **ses modes de transport alternatifs**, en encourageant les **initiatives privées** (plans de mobilité des entreprises...) et les **expérimentations**.

## **AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, PECHE**

Continuité : les différents contrats territoriaux portés par le Conseil des élus le Conseil de développement ont permis d'accompagner l'aide à la structuration des filières agricoles (AOC et autres). C'est à travers les réflexions sur la gouvernance alimentaire<sup>50</sup> que le CDPB s'est ressaisi de l'avenir agricole.

Travaux du CDPB : dans sa contribution au projet de territoire, en 2019, le CDPB propose un axe spécifique sur production/consommation<sup>51</sup> ; un volet « **agriculture et alimentation** » a été intégré aux propositions du CDPB sur le **Plan Climat de l'Agglomération**, en 2019. Le CDPB poursuit cette réflexion dans le cadre de ses **travaux sur le SCoT** en 2020 avec un **atelier dédié à l'agriculture**, amenant le CDPB a proposé comme principe pour le futur Schéma d'« **aller vers un aménagement agricole du territoire en phase avec la relocalisation de la consommation et la pérennité d'un territoire "entretenu"** ». Fin 2021, le CDPB a mis en place une **Commission de travail « Agriculture et alimentation »** qui aura pour objectif de contribuer à **l'actualisation du Projet alimentaire territorial** de l'Agglomération en 2023.

### Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Préserver les terres à fort potentiel agronomique : étude à développer et politique de stockage foncier ;
- Poursuivre la structuration des filières dans une logique de diversification des productions, de développement de la transformation locale, du maintien de la qualité de la ressource (sols, prairies, forêts : autant de puits de carbone nécessaire à la poursuite de l'objectif de neutralité du territoire) ;
- **Garantir l'accès au foncier agricole** et Développer un **aménagement agricole différencié** :
  - autour des villes du Labourd une agriculture maraichère (moins consommatrice de foncier agricole et plus en phase avec les besoins alimentaires) avec le concours de régies publiques (exploitation et vente) ;
  - plus à l'intérieur du Labourd, imposer des "zones agricoles protégées" pour reconstituer un espace foncier agricole ;
  - en Basse-Navarre et Soule : concentrer l'accompagnement public sur la transmission des exploitations (notamment aux Hors Cadres Familiaux), et sur le maintien de l'entretien des espaces naturels et de montagne par les activités agricoles et agropastorales.

<sup>50</sup> Cf. volet « alimentation durable »

<sup>51</sup> « **Créer un écosystème entre producteurs et consommateurs locaux** » : <https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/nourrir.pdf>



## COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET EUROPEENNE

Continuité : 25 ans d'ambition transfrontalière exprimée autour du projet de territoire ; la conférence euro-régionale (initiative CEPB/CDPB)...

Travaux du CDPB : Une **contribution du CDPB en 2019**<sup>52</sup> pour inviter la CAPB à **passer de la coopération transfrontalière au projet de territoire transfrontalier** et pour placer la société civile transfrontalière au cœur d'une nouvelle dynamique.

Priorités à renforcer & point de vigilance :

- Renforcer deux piliers nécessaires à la montée en puissance de la coopération transfrontalière : l'élaboration d'un **projet de territoire transfrontalier** et **mobiliser la société civile**.
- Construire une **plateforme transfrontalière de la société civile**
- Mener un **travail de recherche anthropologique** qui va contribuer à l'un des axes de la politique de la CAPB « développer des valeurs et des représentations communes pour forger une appartenance transfrontalière ».
- Clarifier les orientations pour **une gouvernance transfrontalière qui permet de dépasser les logiques de chaque institution**.
- Relancer une coopération médicale transfrontalière (proposition venant des travaux sur le Contrat local de santé)

## TOURISME

Continuité : enjeu identifié dès les premiers projets de territoire du CDPB et du Conseil des élus du Pays Basque, et inscription de la **création d'un cluster tourisme** dans le Contrat territorial en 2007. Travail spécifique autour d'un projet de **marque territoriale**<sup>53</sup> (entre 2008 et 2012) liant tourisme et autres filières clés du territoire.

Travaux du CDPB : Sollicitation en 2020 pour contribuer à l'élaboration du « Schéma stratégique tourisme » de l'Agglomération : **enrichissement du diagnostic** réalisé par le bureau d'étude ; **commission Tourisme** constituée au sein du CDPB ; animation d'un **cycle d'ateliers territoriaux** avec les **socio-professionnel·les** (acteur·ices du territoire, habitant·es, entreprises et professionnel·les du tourisme) ; **contribution votée en avril 2022**<sup>54</sup>. Le CDPB y invite à **infléchir la politique touristique**, en mettant l'activité touristique au service du projet de territoire et d'une réappropriation par l'ensemble des acteurs et des habitant·es de la valorisation du territoire.

<sup>52</sup> « **Révétons le territoire transfrontalier** », CDPB (2019) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/ContributionCDPB\\_transfrontalier\\_adopteeCD10102019.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/10/ContributionCDPB_transfrontalier_adopteeCD10102019.pdf)

<sup>53</sup> « **Opportunité et faisabilité d'une marque territoriale Pays Basque** », CDPB (2010) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/12/Avis\\_MT\\_100610.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2019/12/Avis_MT_100610.pdf)

Et + d'infos ici : <https://societecivile-paysbasque.com/experimentations/marque-territoriale-pays-basque/>

<sup>54</sup> « **Vers un tourisme qui profite au territoire : quelles orientations pour le modèle touristique au Pays Basque** », CDPB (2022) [https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/05/Contribution-tourisme\\_DV\\_14.04.22-1.pdf](https://societecivile-paysbasque.com/wp-content/uploads/2022/05/Contribution-tourisme_DV_14.04.22-1.pdf)



### Propositions du CDPB<sup>55</sup> :

- **Passer d'une politique d'attractivité à une politique d'accueil des visiteur-euses et de découverte de la réalité du territoire** (avec des habitants/acteurs ambassadeurs de leur territoire) ; d'un tourisme parfois subi à un tourisme choisi.
- **Passer d'une politique de réponse à la clientèle à une politique de l'offre** (plutôt qu'attendre un ruissellement à l'intérieur du tourisme côtier de masse).
- **Oser la transition écologique du tourisme basque vers un tourisme responsable, qualitatif et innovant** ; il ne s'agit pas de développer un éco-tourisme comme un secteur de niche, mais bien d'embarquer l'ensemble du secteur touristique vers ce tourisme soutenable.
- **Développer des offres touristiques « 4 saisons » et différenciées sur les territoires** qui composent le Pays Basque en généralisant le tourisme responsable.
- Accompagner **les offres de découverte du territoire** portées par **des acteur-ices du territoire dont ce n'est pas l'activité principale** : agri-tourisme, « mise en tourisme » des activités culturelles, mobilisation du tissu économique local et des associations... avec un rôle d'animation porté par les offices de tourisme à renforcer.
- Reprendre la main sur **la promotion du territoire** : proposer un **discours partagé** sur la réalité du territoire, qu'on souhaite présenter aux visiteur-euses (venu-es d'ailleurs où habitant le territoire). La **promotion touristique** étant une **compétence partagée** (CAPB, Département, Région...), qui échappe à ces acteurs publics (ex. du « miroir déformant » des médias et réseaux sociaux), la reprendre la main nécessite **d'éclaircir cette gouvernance** – également éclatée à l'échelle infra-territoriale entre l'Office de tourisme communautaire et les Offices de touristes municipaux.
- Vigilance aussi à **mieux prendre en charge les professionne-les du tourisme**, à commencer par **les conditions de vie des saisonnier-es**, le logement en particulier ; et le nécessaire **accompagnement de l'évolution de ces métiers**, en crise accentuée depuis la pandémie (attractivité et niveaux de salaire, conditions de travail).
- Veiller à garder une **dimension populaire du tourisme basque**, dont la pente naturelle est d'aller vers un tourisme « premium » (pour hauts revenus) ; réinterroger le tourisme social.

---

<sup>55</sup> Les propositions sont ici plus détaillées, les orientations du Schéma tourisme ne pouvant encore être intégrées car votées à l'automne 2022.



## CONCLUSION

### Vers un nouveau Projet de territoire ?

**La période 2022-2026 est assurément celle de la concrétisation** des stratégies formulées par la CAPB dans les différents plans évoqués, mais aussi **la finalisation des grands documents d'aménagement qui manquent au territoire**, pour que les principales politiques trouvent leur cohérence : **le SCoT et la couverture de tout le Pays Basque en PLUi**. La charte de la montagne sera aussi un document d'orientation important.

Pour autant, cette période est aussi l'occasion d'**amorcer un nouveau cycle pour penser le futur, au-delà de 2026**. Le CDPB invite ainsi la CAPB à **engager ensemble** un processus d'élaboration d'**un Projet de territoire à horizon 2030-2040**, durant la 2<sup>de</sup> partie du mandat actuel (2024-2026).

**Ce Projet de territoire 2030-2040** devra permettre de renouveler l'ambition et la mobilisation sociétale qu'avaient suscitées les exercices Pays Basque 2010 et Pays Basque 2020 :

- dans la société basque, en **replaçant la société civile** au cœur du processus, et en mobilisant tou·tes les citoyen·nes et les forces vives du Pays Basque ;
- en détachant projet de territoire et projet d'Agglomération ;
- dans la **vision de long terme**, avec une dimension nécessairement **prospective** (à 15 ans et plus) ;
- dans la **coopération inter-institutionnelle, en associant toutes les collectivités** dès le départ (Département, Région, Etat...) et jusqu'aux contractualisations ;
- dans **l'actualisation des compétences et des champs d'actions de la CAPB** ;
- dans la perspective d'une **évolution institutionnelle du Pays Basque**, en rappelant qu'élu·es et société civile avaient fondé un pacte pour aller vers une collectivité territoriale à statut particulier<sup>56</sup>.

Le CDPB se tient à la disposition de la CAPB pour évaluer les conditions d'élaboration de ce grand Projet.

---

<sup>56</sup> « **Pourquoi une Collectivité territoriale pour le Pays Basque ?** »  
([http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/plaquette\\_ctpb\\_fr.pdf](http://www.lurraldea.net/fileadmin/Bibliodocs/plaquette_ctpb_fr.pdf))



## ANNEXES





## ANNEXE 1 :

### Synthèse du débat en plénière du 16 juin

**1<sup>ERE</sup> PARTIE : DEBAT ENTRE LES MEMBRES DU CDPB PRESENTS** (70 membres présents : 38 structures représentées, 22 citoyens)

- Une affirmation des membres que le « projet de territoire 2021-2026 » de la CAPB n'est pas un Projet de territoire mais un projet d'Agglomération, avec un « A » au sens d'un projet de l'institution « Agglomération Pays Basque » (ses compétences, ses politiques publiques, ses actions...)
- Un consensus sur le besoin d'un Projet de territoire à horizon 2030-2040
- Une demande pour compléter la partie « politique linguistique » pour mettre en avant les attentes d'une Agglomération « cheffe de file » (qui prenne le leadership auprès des autres collectivités), d'une concertation des acteurs de la langue basque... Les contributions d'Euskal Konfederazioa et d'Ikas sont annexées à l'Avis du CDPB (voir l'Annexe 2)
- Des réserves sur la place du « projet social » dans le projet de la CAPB, et par conséquent dans l'avis du CDPB, avec une attente d'actualisation de l'analyse des besoins sociaux (réalisée en 2018 mais sur des données de 2014) et que soit prise en compte la précarisation croissante de la population.  
Une interpellation qui montre la limite de l'exercice du CDPB sur le « projet de la CAPB » ; une dimension « sociale » qui trouverait sa place dans un Projet de territoire à élaborer (Pays Basque 2030-40). Il est indiqué que le CDPB a rappelé dans son avis l'ambition de : « renforcer le modèle social et donner sa chance à chacun » (cf. sa contribution au projet de territoire en 2019)
- Un membre manifeste sa volonté de voter contre l'Avis, pour exprimer ses regrets sur les conditions de production de cet avis (conditions du travail, temporalité, possibilité de voter des amendements...)
- Des remarques sur la volonté du CDPB de « faire du territoire un campus », alors que, pour les acteurs de l'enseignement supérieur, il faut un minimum de concentration d'étudiants sur un même campus.
- Des observations sur le manque de prise en compte des bouleversements sociétaux récents (post covid) par rapport aux mutations sur le travail, l'habitat, la consommation, les attentes citoyennes : un éco-lieu peu soutenu par la collectivité est cité comme exemple.
- Un échange entre le Bureau du CDPB et ses membres soulève la nécessité que la parole militante soit forte (d'où qu'elle vienne), afin que le CDPB assure son rôle d'intermédiation entre société civile et élus et trouve à son tour le bon curseur d'interpellation.
- Sur le volet agricole du « projet de territoire » de la CAPB, il est regretté qu'une partie importante de la production locale ne soit pas identifiée : les IGP, labels rouge, l'élevage bovin... Cette diversité de la production doit être valorisée par le CDPB. Cette remarque enrichit l'idée générale de différenciation, qui doit être aussi bien territoriale que relative aux activités et modes de production complémentaires.
- Réserves fortes pour les acteurs de la culture gasconne sur le manque de prise en compte des dynamiques avec le sud-Landes autour de l'Adour maritime. Une contribution de l'Académie gasconne est mise en annexe de l'Avis (voir Annexe 2)..



## 2<sup>EME</sup> PARTIE : ECHANGES AVEC LES REPRESENTANTS DE LA CAPB (le Président, Jean-René Etchegaray ; le directeur général des services, Rémi Bochart)

Le Président de la CAPB, ayant reçu le projet d'Avis du CDPB avant la plénière, commence par quelques observations :

- L'attente d'un besoin de filiation entre le « projet de territoire » de la CAPB et la dynamique du Pays Basque qui l'a précédée a été entendue. Il y a une histoire commune du CDPB/CEPB à laquelle il est sensible : est-on dans la même logique ? A-t-on perdu la boussole ? Perdu les fondamentaux (en faisant référence aux ateliers d'Hasparren de 2015-2016) ?
- Il partage la critique du CDPB sur le terme de « projet de territoire » qui ne lui convient pas non plus.
- Il souligne le renouvellement de 55-60% des conseillers communautaires et leur méconnaissance tant de l'histoire que de la CAPB...
- ... ce qui explique aussi la nature de ce « projet de territoire 2021-2026 » pour rendre plus claire la « feuille de route », donner sens aux engagements des élus et inscrire l'Agglomération dans la mise en œuvre d'actions et de résultats à atteindre. Il s'inscrit en revanche dans la filiation de l'idéal d'un Pays Basque qui est un territoire en soi (au-delà des institutions)
- Les élus veulent voir concrétiser leurs projets, dans une Agglo qu'ils voient trop comme un « état providence » ; il y a des attentes fortes des « petites communes » qui ont peu de services, de moyens, et que la CAPB doit accompagner.
- L'Agglomération est aussi une technostructure, avec des agents en demande d'une ligne politique pour mettre en œuvre au mieux les politiques publiques ;
- Le document « projet de territoire 2021-2026 » essaye de répondre à tous ces enjeux à la fois, avec un volet général et un volet territorial (qui détaille les projets de la CAPB par pôle territorial).

Le Directeur général des services précise le doucement :

- ✓ Volet 1 :
  - chaque politique de l'Agglo résumée en 4 pages (enjeux, orientations, engagements)
  - un résumé des plans stratégiques élaborés depuis 5 ans
- Volet 2 :
  - le programme de travail, qui a vocation à être actualisé au fur et à mesure
  - un document volumineux car il détaille les actions par pôle

Le document sera présenté au Conseil communautaire de la CAPB du 9 juillet 2022, et sera amendé durant l'été en vue d'une version finale en septembre que les élu.es auront à voter.

Un « Projet de territoire » plus global aurait nécessité 2 ans de plus. Or après 5 ans d'existence, La CAPB entre dans une phase de démonstration de sa capacité d'action et de transformation du territoire, en mettant en place des actions concrètes, parfois urgentes...



## L'ESSENTIEL DES ECHANGES (à partir des remarques et questions des membres du CDPB, et de réponses apportées par les représentants de la CAPB) :

- L'intérêt pédagogique du document de la CAPB est partagé, notamment en direction des élus et agents, mais il est attendu de mieux prendre en compte la place des acteurs, des dynamiques, de la société civile qui apportent au territoire en complément de l'Agglomération qui doit assurer un rôle d'entraînement.
- L'attente d'aller bien plus loin, de bâtir un projet d'avenir dont le territoire a besoin : un Projet de territoire qui embrasse un grand bassin de vie et ses biens communs, qui intègre le temps long, une forte participation des citoyens, une implication de toutes les strates de la société civile et des institutions, recrée de l'intelligence territoriale collective.
- Cette attente partagée par les représentants de la CAPB : ils comptent sur le CDPB (en toute autonomie) pour aider la CAPB à dépasser l'horizon de ses politiques et de ses échéances, voire à rappeler certains fondamentaux tant auprès des élu.es (ex. la place donnée à l'enseignement supérieur, dont certains élu.es pourraient douter de la pertinence face aux autres défis) qu'auprès de la société civile (face à des citoyens parfois consuméristes).
- Des échanges ont lieu sur l'évolution des dynamiques territoriales : la « zone intermédiaire » perçue il y a 20 ans s'est déplacée jusqu'aux pays d'Hasparren et de Bidache. L'importance du SCoT et des PLUi est soulignée pour cadrer les politiques d'aménagement et d'urbanisme, et s'habituer à porter un avis sur « les communes d'à côté ».
- Sur le pilotage de la CAPB, une satisfaction est partagée : celle d'un esprit de « gouvernance » qui dépasse les clivages politiques partisans ; un fonctionnement sur le consensus, avec des majorités nettes.
- Des inquiétudes sont partagées par rapport à une possible radicalisation de la jeunesse, confrontée à de nouvelles frustrations (que l'on a connues il y a 30 ans) : habitat, spéculation, langue basque... D'où l'importance d'une CAPB parfois plus « politique », et d'un Projet de territoire plus global (2030-2040) mobilisant la population. Le Président de la CAPB rappelle son engagement tant sur le dossier des « meublés touristiques » (nouveau règlement mis au vote de la CAPB le 9 juillet) que sur la langue basque (négociations réussies avec ministère, sauf pour école de Larrau qui est à régler) ou encore sur la question des prisonniers basques.
- La nécessité de prendre en compte dans les stratégies publiques des mutations vers une économie régénérative qui va redessiner les priorités des territoires (filières, organisation du travail...) a été soulignée. Par rapport à ces mutations, les membres du CDPB expriment leur confiance quant à la capacité du Pays Basque à trouver sa propre résilience et sa propre trajectoire.
- La dimension « transition » du projet de territoire de la CAPB est bien présente, même si les membres du CDPB aimeraient la voir plus clairement encore, notamment sur le plan agricole et alimentaire. A l'inverse, certaines filières anciennes demeureront, et doivent être rappelées (ex. partie élevage hors AOC). L'idée d'un « Office public de l'agriculture et de l'alimentation » a pour ambition d'intégrer la diversité du monde agricole au Pays Basque.
- Le débat se conclut avec la réaffirmation qu'il s'agit d'un « Projet de territoire intermédiaire », un projet d'Agglomération en l'attente d'un projet plus global à horizon 2030-2040.



## ANNEXE 2 :

### **Contributions d'organisations membres du CDPB**

---

#### **AVIS DE L'ACADEMIE GASCONNE DE BAYONNE SUR L'AVIS DU CDPB RELATIF AU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CAPB**

En Février dernier, nous vous avons fait parvenir une contribution aux réflexions « Culture » du CDPB. Cette contribution était accompagnée du souhait de pouvoir exposer et débattre les points fondamentaux de cette contribution avec les membres du Conseil Exécutif. Cette demande n'a été suivie d'aucune réaction de la part de ce Conseil Exécutif.

Ce même Conseil exécutif a produit un avis que vous nous communiquez en réponse au projet de territoire communiqué par la CAPB, avis que vous nous demandez de commenter avant son vote en plénière le 16 Juin.

Nous regrettons que les éléments que nous vous avons apportés dans notre contribution Culture de Février n'aient pas été intégrés dans l'avis que vous nous proposez. Nous n'en sommes pas surpris du fait de l'absence de débat qui l'a précédé.

Seuls quelques points de détail qui nous paraissent plus un symbole ou un rappel cosmétique de l'identité gasconne d'une grande partie Nord du territoire de la CAPB sont présents dans l'avis. Ils se réduisent à l'évocation de circuit court dans l'approvisionnement en fruits et légumes de l'Agglomération venus du Sud des Landes, et à quelques allusions en termes de déplacements urbains ou de SCOT.

Mais la quasi-totalité de l'avis, campant sur des positions inchangées depuis presque 30 ans, ne valorise qu'une langue, qu'une culture, et un regard systématiquement porté sur les régions bascophones du sud des Pyrénées (Euskadi et Navarre).

Si ce positionnement peut être politiquement compréhensible, même si nous ne partageons pas son orientation identitaire, nous sommes inquiets du contresens sociétal qu'il entraîne en ce qui concerne la réalité de vie du bassin urbain et périurbain de la zone métropolitaine bayonnaise.

Le sud des Landes a explosé démographiquement, économiquement, socialement, culturellement, depuis 3 ans. Et cela en relation directe avec la même explosion sur le pôle BAB.

La vie quotidienne du Bas Adour maritime, dont la partie Sud Adour fait partie de la CAPB, mais dont la partie Nord couvre trois communautés de communes landaise (Seignanx, MACS, Orthe et Arrigans) est depuis toujours une vie quotidienne partagée.

Cette vie sociale et sociétale est complètement indépendante et différente de celle des anciennes communautés de commune du Pays basque intérieur, à l'exception de Nivadour et bien sûr de l'ex-ACBA.



De cela, ni le projet de territoire de la CAPB, ni l'avis du CDPB n'en prennent compte à la hauteur des enjeux qu'ils représentent.

Mis à part le syndicat des mobilités et sa collaboration minimaliste avec Tarnos et aujourd'hui avec Ondres, mis à part également les réflexions associées du SCOT avec le Seignanx, le projet de territoire de la CAPB et les commentaires du CDPB sont quasiment muets sur les interactions factuelles et indispensables entre nord et sud Adour.

Les porteurs de la culture gasconne sont sans doute plus sensibles à cette absence car elle impacte leur façon de faire société et territoire dans ces zones à forte imprégnation historiquement gasconne. N'oublions pas par exemple que Boucau et St Esprit étaient initialement partie intégrante du département des Landes et continuent de vivre en étroite relation avec la communauté du Seignanx.

Bien sûr il y a des limites à l'exercice, la multiplicité des compétences partagées que revendique la CAPB, ainsi que la faiblesse des budgets susceptibles de financer ces compétences transforment beaucoup des préconisations ou des projets en vœux pieux. Il faudrait peut-être reprendre conscience de ce que sont les réelles compétences propres d'une communauté d'Agglomération et les prioriser.

Ce n'est pas parce qu'elle s'appelle « Pays Basque » que notre communauté d'Agglomération est fondamentalement différente des autres communautés d'Agglomération ou de communes du reste du territoire français.

La grande majorité des problématiques, que ce soit en termes d'eau, d'assainissement, de mobilité, d'urbanisme, d'enseignement supérieur ou de tourisme, sont identiques et les solutions mériteraient plus un partage d'expérience avec les homologues de la CAPB que le simple postulat qu'il y aurait des solutions spécifiquement basques à ces problèmes. Il peut y avoir bien sûr des solutions locales spécifiques qui peuvent se dégager. Mais combien, en vérité ?

S'enfermer dans l'espace clos d'un Pays Basque idéalisé nous parait, à nous gascons ouverts à d'autres réalités dans une Aquitaine culturellement gasconne et gasconophone, une vision trop limitée des potentialités du territoire de la CAPB.

« Small is beautiful » avait écrit il y a déjà une vingtaine d'années sur ce sujet le sociologue bas-navarrais Pierre Bidart...

N'ayons pas peur de regarder autant vers le Nord que vers le Sud ou vers l'Est.

- Imaginons un Topo Donosti-Dax.
- Travaillons aussi à une animation sociétale, culturelle et touristique commune entre les deux rives de l'Adour.
- Rêvons d'une réflexion croisée sur une synergie des ressources préhistoriques de Brassempouy aux cromlechs souletins en passant par Isturitz.
- Posons-nous la question de la qualité des eaux et de l'aménagement du fleuve Adour et de ses berges, de la prévention des risques liés au changement climatique pour les riverains du fleuve, de l'utilisation de ses ressources, du SAGE Adour-Aval. Il est sidérant de ne pas trouver dans le projet de territoire de la CAPB la moindre proposition relative au fleuve Adour, que ce soit dans les chapitres climat, économie, tourisme ou mobilités...
- Posons aussi courageusement la question de l'action au quotidien de la CAPB envers la culture et la langue gasconne, pas simplement sur le simple plan du soutien financier aux initiatives associatives locales. Mais affichons la volonté de se munir



d'une véritable ingénierie de soutien et de création des conditions d'un développement de l'enseignement de la langue gasconne (de la maternelle aux adultes) sur tout le territoire gascon de la CAPB, ainsi que de son usage (dans les collectivités mais aussi dans le commerce, l'entreprise et les médias locaux)

Nous n'avons trouvé que tellement peu, voire aucun de ces regards dans les deux documents que nous avons pu lire.

Vu les délais de réponse, cette contribution restera sans doute un coup d'épée dans l'eau. Mais merci par avance d'en garder la trace, et peut-être l'embryon d'une réelle prise de conscience qu'il peut exister une autre vision et une autre appréhension d'une partie non négligeable du territoire de la CAPB, d'Anglet et Boucau jusqu'à Came et Arancou.

---

## **EUSKAL KONFEDERAZIOA : COMMENTAIRE ET PROPOSITION D'AMENDEMENT A L'AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS BASQUE**

### Rappel historique

Euskal Konfederazioa et ses membres avaient activement participé aux travaux du CDPB dans le cadre de l'élaboration du dernier contrat territorial, sur le volet langue basque.

La contribution du CDPB formulant la proposition d'actions prioritaires avait été reprise par le Conseil des Élus qui établissait en février 2015 le document « Donner une nouvelle impulsion à la politique linguistique en Pays Basque », impulsion qui devait se traduire notamment par l'élaboration d'un pacte entre les partenaires institutionnels de l'OPLB et l'activation de 3 leviers stratégiques (Ministère de l'Éducation Nationale, formation professionnelle et augmentation du budget de l'OPLB).

Le COPIL du 17 septembre 2015 réunissant les partenaires du Contrat territorial n'avait finalement retenu que l'augmentation du budget de l'OPLB, et même cet unique point qui constituait « la ligne rouge » à ne pas franchir avait disparu de la version définitive du Contrat territorial (joint à la présente contribution le courrier d'Euskal Konfederazioa rappelant l'historique du travail effectué et qui avait été adressé aux différents partenaires du contrat territorial).

Ainsi donc le contrat territorial avait été signé mais sans le volet langue basque. Interrogé suite à la signature de ce contrat, M. Etchegaray, alors président du Conseil des Élus, déclarait dans la presse qu'il avait néanmoins obtenu une clause de revoyure pour 2017<sup>57</sup>. Clause de revoyure qui n'a jamais vu le jour...

### Création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB)

La création de la CAPB a suscité l'espoir d'un franchissement de cap dans le développement de la politique linguistique publique, le projet Euskara Jalgi Hadi Plazara (élaboration à laquelle avait été associé le mouvement associatif) constituant par ailleurs une base solide pour une nouvelle impulsion.

Or, si les axes de travail « transférés » de l'OPLB à la CAPB sont connus (contrats de progrès avec les mairies, dispositif LEHA dans les crèches, aide aux communes en matière de traduction ou de toponymie...), quelle est la véritable plus-value apportée par la CAPB en matière de politique linguistique (page 30 du projet de contrat territorial) ?

Sans dispositif de concertation permanent entre la société civile et la CAPB permettant la définition des priorités de la politique linguistique publique (objectifs chiffrés et planifiés dans le temps), son suivi et son évaluation, concernant la langue basque également la CAPB

---

<sup>57</sup> [https://www.mediabask.eus/fr/info\\_mbsk/20150930/contrat-territorial-des-negociations-au-gout-amer](https://www.mediabask.eus/fr/info_mbsk/20150930/contrat-territorial-des-negociations-au-gout-amer)



est plus dans la définition d'une feuille de route du mandat actuel que d'un véritable projet, pour reprendre les termes figurant en page 3 de l'avis du CDPB...

Reprenant d'autres préconisations figurant dans l'avis, Euskal Konfederazioa pense qu'en matière de langue basque aussi la CAPB doit être ambitieuse dans sa politique de contractualisations, dans son affirmation de chef de file entraînant les autres collectivités et dans l'intégration de la question de la différenciation territoriale.

Ainsi, concernant le chapitre politiques linguistiques, Euskal Konfederazioa propose de compléter le paragraphe « Priorités à renforcer & point de vigilance » (page 14 de l'avis) par cette formulation :

**Priorités à renforcer & point de vigilance :**

- L'affirmation du rôle de chef de file de la CAPB en matière de politique linguistique et sa mission d'aiguillon des autres collectivités (notamment au sein de l'Office Public de la Langue Basque mais en dehors également, la CAPB étant "l'institution politique" du Pays Basque nord)
- La création du dispositif de concertation permanent tel que précisé dans le projet *Euskara Jalgi Hadi Plazara*, permettant co-construction des priorités des actions, le suivi et l'évaluation de la politique linguistique communautaire
- La nécessité d'une politique ambitieuse en matière de contractualisation (par exemple via la stratégie territoriale intégrée)
- La nécessité d'étoffer ses axes de travail, notamment en réintroduisant dans sa politique linguistique des dispositifs aujourd'hui disparus (bourse aux adultes apprenant qui était en vigueur sur les pôles Errobi et Xiberoa) et en les généralisant à l'échelle du Pays Basque nord

---

## CONTRIBUTION DU CENTRE IKAS SUR LA QUESTION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE ENVISAGÉE PAR LA CAPB

La situation de l'euskara est bien plus fragile que celle indiquée par le document présenté par la CAPB à l'occasion de cette plénière, et tait les fragilités que la CAPB évoquait dans son document de projet de politique linguistique de 2018 (cf. Annexe 1).

Par exemple les 40 % d'élèves concernés par l'enseignement bilingue ou immersif en primaire montrent un engouement pour l'euskara, certes, mais sont loin des 75 % préconisés par la Note de travail du Conseil de développement de mars-avril 2014. De plus, combien parmi les élèves démarrant un cursus bilingue ou immersif parviennent à maîtriser l'euskara ? Le nombre de jeunes qui chaque année obtient le certificat de compétence EGA, de niveau C1, est un sérieux indicateur. Ils sont seulement quelques dizaines.

La CAPB mentionne que le nombre de locuteurs ne diminue plus. Comment pouvoir l'affirmer ? L'enquête sociolinguistique de fin 2021 tarde à fournir les données.

Avec plus de 3.000 nouveaux arrivants par an, l'attractivité du pays a un impact sur la situation sociolinguistique.

AEK, principal opérateur dans l'enseignement du basque aux adultes, accueille chaque année environ 1200 adultes volontaires, natifs du pays ou pas, pour apprendre l'euskara, dans le cadre de la formation continue, ou sur leur temps personnel, et n'est pas en capacité de répondre à la demande, encore moins aux besoins, faute d'enseignants en nombre suffisant.

Dans ce contexte, et tenant compte du fait que chaque année seulement 40 agents de la CAPB se forment en euskara, à quelle échéance l'engagement n° 223 - construire une offre de services publics bilingues – est-elle possible ?





Selon la CAPB, l'objectif commun des pouvoirs publics et de la société civile serait de former des locuteurs complets. **Il manque ici la notion de revitalisation linguistique** plaidée par le conseil de développement et partagée par le conseil des élus en 2014, notion que la CAPB avait faite sienne en 2018, dans son projet de politique linguistique.

En dehors de sa propre politique linguistique, la CAPB s'engageait à sa création en 2017 à participer, au sein de l'OPLB, à la définition et à la mise en œuvre de la politique linguistique partagée, aux côtés de l'Etat, la Région et le Département.

Avec un budget annuel de 4 millions, l'OPLB est de toute évidence sous-dimensionné pour mettre en œuvre une politique linguistique volontariste. Etant membre de l'OPLB, aux côtés de l'Etat, de la Région et du Département, la CAPB a un rôle majeur à jouer.

Pour sauver l'euskara et revitaliser l'euskara en Iparralde, il est nécessaire que la CAPB adopte un saut quantitatif et qualitatif dans le cadre de sa propre politique linguistique, et joue un rôle de locomotive dans le cadre de l'OPLB.

La situation actuelle de l'euskara nous responsabilise et nous oblige à l'égard des futures générations,

Aussi, la politique linguistique actuelle ne peut être en retrait par rapport à celle préconisée en 2014 au sein du Conseil de développement en 2014-2015 et au Conseil des élus (cf. Contrat Pays Basque – Volet 2015-2016, Commission langue basque 25 novembre 2014).